



SORTIE SUR LE TERRAIN
Activités nautiques, gestion
de la ressource en eau
Quels enjeux pour un
territoire ?
Le lac de la Roucarié
Samedi 7 avril 2018

COMPTE RENDU

Le site du lac de la Roucarié, sur le territoire de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala, a été choisi par les membres de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) pour accueillir une première journée d'échanges sur la thématique des activités nautiques et de la gestion de la ressource en eau.

L'objectif de cette journée était de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués sur ce site, d'expliquer leur rôle dans la gestion et l'animation du site, et les enjeux à prendre en compte.

Près de cinquante personnes se sont rassemblées dans les locaux de la base nautique de l'USC Voile, accueillies par un café sur la terrasse surplombant le lac. Un moment agréable malgré le vent renforçant la fraîcheur matinale !

Dans son discours d'introduction, **le Président du Conseil Départemental Christophe Ramond** a souligné « *le rôle de concertation mené par la CDESI, et l'intérêt de concilier la préservation de l'environnement et des milieux naturels tarnais avec leur valorisation et le développement des activités sportives et de loisirs permettant de les découvrir. Ces activités permettent aux tarnais de s'épanouir, contribuent à l'attractivité du territoire et génèrent des retombées économiques. La nécessité de partager ces espaces avec cohérence rejoint les enjeux de gestion de la ressource en eau abordés au cours de cette journée, thématique dans laquelle le Département s'implique à plusieurs niveaux.* »

Réunis dans la salle au coin du feu, les participants ont abordé le sujet par le « grand cycle de l'eau ». La gestion du bassin versant et des rivières, ainsi que les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau ont été présentées par Laurent Vergnes, directeur du **Syndicat de Rivière Cérrou-Vère**, à travers les actions liées au [Contrat de rivière](#) et au [Plan d'action territorial \(PAT\) Fontbonne-Roucarié](#), puis par Emmanuel Vrignon, technicien à la **Cellule d'Animation Territoriale à l'Espace Rivière (CATER) du Département du Tarn**, qui a détaillé les [méthodes de suivi des cours d'eau](#).

Ces interventions ont soulevé des questions sur les suppressions de chaussées : une obligation légale vise le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau classés (en liste 2) avant novembre 2018 (circulation des poissons et des sédiments), selon trois méthodes : effacement complet (destruction) ou partiel des ouvrages (brèches), création d'une rivière de contournement (petit chenal qui contourne la chaussée), construction d'une passe à poisson. Dans le bassin du Céro (comme dans de nombreux bassins) : les enjeux financiers et patrimoniaux ont conduit les propriétaires riverains à bloquer une opération coordonnée (projet collectif). De fait, ils ne devraient pas être en conformité avec les délais imposés par la loi.

L'effacement des chaussées peut favoriser la navigation (une loi de 2006 rappelle que la navigation non motorisée ne doit pas être empêchée sur les cours d'eau, sauf prescriptions particulières). Une approche globale doit alors être menée pour trouver le bon compromis !

Denis Marty, Président du **Pôle des Eaux du Carmausin**, a décrit ensuite le « [petit cycle de l'eau](#) », comprenant la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. Le lac de la Roucarié étant la plus grande réserve d'eau potable du territoire, alimentant 30 000 habitants, il a présenté les mesures de protection de cette ressource, notamment l'arrêté préfectoral visant à définir les activités autorisées sur le plan d'eau. Il a évoqué la perspective d'une nouvelle enquête publique suite à l'extension du territoire alimenté par ce captage, qui pourrait amener une révision des périmètres de protection.

La présentation de ces mesures a suscité des échanges. Pour les clubs de voile et d'aviron, l'interdiction des bateaux à moteur thermique (hormis pour les opérations de secours aux personnes) amène une contradiction avec leur activité. En effet, les bateaux utilisés pour la sécurité des entraînements et des régates doivent être suffisamment puissants pour suivre les bateaux à voile ou les avirons. Le coût d'un bateau électrique correspondant à ces caractéristiques est estimé à 15 000 €. Les pêcheurs ont soulevé quelques incohérences au sujet de cette réglementation, qui seront détaillées par Gérard Raynal un peu plus tard.

Il semble donc essentiel qu'une concertation puisse avoir lieu avant l'établissement du nouvel arrêté de protection de ce point de captage, afin de prendre en compte les activités qui s'y déroulent et d'en concilier les enjeux.

Stéphane Mathieu, **Directeur de l'Eau au Département du Tarn**, a confirmé la nécessité d'aborder ces questions de façon globale, par la discussion et la négociation pour parvenir à des solutions convergentes.

Patrick Gubin, co-président de **l'association Cégaïa**, a ensuite pris la parole pour présenter l'origine de l'association, dans le but de préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions (aujourd'hui menées avec Sol et eaux, regroupant des agriculteurs qui limitent les intrants), puis ses

actions actuelles en faveur de la valorisation du territoire, via les activités de pleine nature. Le parcours nature « La Libellule bleue », a ainsi été créé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et aménagé avec la Communauté de Communes, au bout du barrage, dans le but de sensibiliser la population locale. Dominique Rozan, à la fois membre de Cégea et de **la LPO**, en a présenté le contenu et le [livret pédagogique](#). Deux autres projets sont en cours : l'aménagement d'un sentier de randonnée le long du Céret entre Fontbonne et la Roucarié, et l'installation de fontaines d'eau potable. Au-delà des thématiques abordées lors de cette journée d'échanges, Patrick Gubin a alerté sur les sources de pollution situées en amont de Fontbonne (culture intensive du maïs, élevage porcin, site de la Croix de Mille avec station-service, dépôt de matériaux...). Par rapport à la Roucarié, il a souligné l'intérêt d'expliquer à la population locale, que tous les efforts faits pour minimiser les sources de pollutions et améliorer la qualité de l'eau contribuent à limiter les traitements pour la production de l'eau potable, et ainsi limiter son coût pour les collectivités et les habitants. Il a rappelé également que le plan d'eau de la Roucarié constitue un poumon vert pour la population du bassin carmausin, dont une partie ne dispose pas de moyens suffisants pour partir en vacances et découvrir d'autres espaces naturels.

Alice Terrier, technicienne à la **Fédération départementale des chasseurs**, a amené tous les participants à la découverte du [NaturomBus](#), une remorque pédagogique construite par la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse et le CPIE des Pays tarnais, pour sensibiliser de façon évolutive et ludique à la préservation de la biodiversité. Le NaturomBus peut être utilisé sur tous types de manifestations, sur demande auprès d'un des trois organismes (2 remorques identiques sont disponibles dans le département).



Gérard Raynal, président de la **Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques**, a présenté les missions de la fédération départementale puis les [enjeux spécifiques](#) à la retenue de la Roucarié. Il a souligné que les pêcheurs, comme les autres usagers des rivières et plans d'eau, jouent un rôle de sentinelles/observateurs du milieu naturel. Certains problèmes ainsi identifiés sont portés à la connaissance de l'Agence Française de la Biodiversité (ex ONEMA). Il a formulé ensuite, pour la Roucarié en particulier, des demandes d'assouplissement de la réglementation pour les pêcheurs, notamment en autorisant l'amorçage individuel (à l'inverse des concours de pêche qui représentent une quantité d'amorce trop importante) et la navigation soit avec des moteurs électriques, soit des float-tubes (bouées individuelles).

L'usage éventuel des float-tubes ouvre un questionnement relatif à la sécurité car il semble difficilement compatible avec les activités nautiques se déroulant sur le lac, du fait de la vitesse de certaines embarcations. Par ailleurs, il est relevé que certains pêcheurs ont pris l'habitude de jeter leurs mégots de cigarette dans le lac, ce qui crée une pollution. Cette

remarque fait écho à une démarche initiée sur le lac de la Raviège par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une charte de bonne conduite est diffusée via un dépliant de prévention, assorti de cendriers de poche.

Thierry Alverhne, président de l'**USC Voile** a rappelé le riche passé sportif du club hôte de cette journée, implanté depuis plus de 50 ans sur le site. Il a présenté [les activités](#) actuelles, le volet sportif allant de la découverte (voile scolaire, école de voile itinérante...) à la compétition (coureurs engagés sur les circuits nationaux et internationaux), le volet loisirs avec la location d'embarcations et les cours particuliers ou collectifs, ainsi que l'activité touristique estivale (accueil quotidien du 1^{er} mai au 30 septembre). Il réfléchit aujourd'hui à diversifier ces activités (loisirs de pleine nature autour du lac, VTT, tir à l'arc...) afin de pérenniser le poste d'un jeune issu du club, recruté via le dispositif emploi d'avenir. Jacky Woock, responsable de la commission Sports de nature au Comité Départemental Olympique et sportif, précise qu'il n'existe que deux clubs de voile dans le département, l'autre étant situé sur la Base des Etangs gérée par la Communauté de Communes Sor et Agout.

Jérôme Davy, co-président de la **Société Nautique d'Almayrac**, présente alors les activités du club d'aviron implanté sur la rive opposée du lac. Le lac de la Roucarié constitue le 2^{ème} support de compétitions d'aviron en Midi-Pyrénées, il est notamment intéressant pour sa longueur. Les bâtiments du club ont été récemment rénovés pour permettre l'accueil des sportifs dans de meilleures conditions, notamment pour les sportifs handicapés. Aujourd'hui, le club compte 32 licenciés, en compétition ou en loisirs, et certains compétiteurs ont des résultats nationaux et internationaux. Le club s'oriente également vers l'accueil de publics scolaires, proposant de l'initiation. L'objectif est de développer l'activité du club sans en modifier l'infrastructure, notamment via l'organisation de 2 régates par an, dont une régionale dont le nombre de participants prend de l'ampleur avec la fusion des ligues.

Monique Caste, vice-présidente de la **Communauté de Communes du Carmausin Ségala**, présente les caractéristiques de [l'aire de baignade](#), située sur la commune d'Almayrac, et sa gestion, assurée par la Communauté de communes. Elle explique le suivi de la fréquentation qui est réalisé (souvent entre 100 et 200 personnes en simultané) et l'analyse des principales problématiques rencontrées. Elle termine sa présentation par les sentiers de randonnée déjà réalisés ou en cours d'élaboration autour du site. Elle exprime également son intérêt à être associée aux réflexions menées par l'Agence Régionale de Santé en vue de la révision de la réglementation de protection du point de captage.

Une dizaine de personnes est restée pique-niquer sur place avant de bénéficier d'une visite de la base nautique de l'USC Voile, puis de rejoindre à pied la base de la Société Nautique d'Aviron, pour une présentation des locaux et du matériel utilisé par les sportifs. L'occasion de compléter plus

concrètement les échanges de la matinée et de voir les activités se dérouler sur le lac. Le vent fort n'a permis qu'à une planche à voile et quelques bateaux de sortir, alors qu'il était impossible de pratiquer l'aviron. Deux pratiquants de kite-surf ont su profiter de ces conditions et ont offert un peu de spectacle aux promeneurs habitués ou occasionnels.

A la fin de la journée, l'inscription du plan d'eau de la Roucarié au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) est envisagée, en vue d'acter les modalités de gestion de ce site et d'en pérenniser les activités qui s'y déroulent.

Rappel des préoccupations évoquées par les participants :

- Continuité écologique des cours d'eau : refus de certains propriétaires riverains d'engager des opérations coordonnées pour se mettre en conformité avec la loi.
- Perspective d'une nouvelle enquête publique pour le captage d'eau potable de la Roucarié : révision des périmètres de protection et de la réglementation à prévoir. Nécessité d'une concertation avant l'établissement du nouvel arrêté pour prendre en compte les activités qui s'y déroulent et en concilier les enjeux (bateaux à moteur pour la voile et l'aviron, amorçage individuel et float-tube pour les pêcheurs... ?).
- L'usage éventuel des float-tubes ouvre un questionnement relatif à la sécurité (compatibilité avec les activités nautiques ?).
- Volonté du club de voile de diversifier ces activités (loisirs de pleine nature autour du lac, VTT, tir à l'arc...) afin de pérenniser le poste d'un jeune recruté via le dispositif emploi d'avenir.
- Le club d'aviron s'oriente également vers l'accueil de publics scolaires, proposant de l'initiation. L'objectif est de développer l'activité du club sans en modifier l'infrastructure.
- Problématiques rencontrées sur le site de baignade (déchets...).
- Intérêt de sensibiliser les usagers du plan d'eau à la lutte contre la pollution, pour améliorer la qualité de l'eau potable, et limiter l'impact sur les coûts de traitement.
- Nécessité d'aborder toutes ces questions de façon globale, par la discussion et la négociation pour parvenir à des solutions convergentes.
- Le NaturoBus peut être utilisé sur tous types de manifestations, sur demande auprès des Fédérations départementales de Pêche, des Chasseurs ou du CPIE.
- Perspective de l'inscription du site au PDESI pour évoquer ces questions et définir en concertation des modalités de gestion satisfaisantes pour tous, et pérenniser les activités qui se déroulent sur le plan d'eau.

Les supports utilisés par les différents intervenants, ainsi que les [photos](#) de la journée, sont disponibles sur le site <http://cdesi.tarn.fr>, ou en cliquant sur les liens insérés dans ce compte-rendu.

Plus d'informations sur cdesi.tarn.fr ou via cdesi@tarn.fr.

Crédit photos : Dominique Delpoux – Anne Soyer – Sandrine Carme (voir détail sur [album photo](#)).

